

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2023

N° VILLE_2023DL020

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à jour du tableau des emplois

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Nathalie PUVILLAND (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Aurélie VILLENEUVE, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 27 février 2023,

Considérant ce qui suit :

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, ou évolutions suite à réussite de concours ou d'examens afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

État Civil / Affaires Générales :

Afin de pouvoir finaliser un recrutement au sein du service État Civil et ainsi renforcer l'équipe, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** :

- **SUPPRIME** un poste au cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet (échelle indiciaire brute 389-707) ;
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 11 compte 64111 du budget principal.

CTHA / Administratif :

Suite à l'absence prolongée et volontaire d'un agent à temps non complet (28h), au sein de l'accueil du CTHA et afin de pérenniser la qualité du service public en palliant cette absence par le recrutement d'un agent titulaire, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** :

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet 28h (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 311 compte 64111 du budget principal.

Fêtes et Cérémonies / Exploitation des Bâtiments :

Suite au recrutement du responsable du service Fêtes et Cérémonies / Exploitation des bâtiments, en qualité d'agent non titulaire initialement sur un grade d'agent de maîtrise et afin de répondre aux règles statutaires en vigueur, mais aussi à la volonté de la collectivité de conserver cet agent dans les effectifs en qualité de titulaire, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** :

- **SUPPRIME** un poste au cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet (échelle indiciaire brute 372-597)
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 11 compte 64111 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230309-VILLE_2023DL020-DE